Envoyé en préfecture le 01/06/2026
Reçu en préfecture le 01/06/2026
Publié le
ID : 073-200008423-20260527-2026_05_27_D20-DE

SISARC
Isère et Arc

Extrait du registre des délibérations du Conseil Syndical du mercredi 27 mai 2026

Le Conseil Syndical, légalement convoqué le 20 mai 2026 par François RIEU, Président sortant, s'est réuni le mercredi 27 mai à 18h30, en séance publique au-dessus des locaux du SISARC (DELTHA SAVOIE), sous la présidence de Jean-François CLARAZ, Doyen d'âge de l'Assemblée, puis de CRESSENS Annick, Présidente élue par l'Assemblée.

Nombre de membres en exercice : 28 - *Quorum : 15*

Délégués titulaires présents :

Collectivités	*Prénom*	*Nom*	*Nombre de voix*
Département	Annick	CRESSENS	2
Département	Béatrice	SANTAIS	2
Département	Olivier	THEVENET	2
Département	André	VAIRETTO	2
CA Arlysère	Laurent	PATUEL	1
CA Arlysère	Laurent	VERNAZ	1
CA Arlysère	Laurent	GRILLET	1
CA Arlysère	Christophe	METGE	1
CA Arlysère	Bastien	LAVOINE	1
CA Arlysère	Luc	OMELTCHENKO	1
CA Arlysère	Philippe	GUIRAND	1
CA Arlysère	Michel	CHOPARD-LALLIER	1
CA Arlysère	Alain	DEGROOTE	1
CCCS	Jean-Michel	BLONDET	1
CCCS	Serge	GUILLEMAT	1
CCCS	Isabelle	TESTARD	1
CCCS	Jean-Luc	BENETTI	1
CCCS	Jean-Loup	CREUX	1
CCCS	Christiane	FAVRE	1
CCCS	Jean-François	CLARAZ	1
CCCS	Grégory	TISSEUR	1
CCCS	Nicole	BOUVIER	1
CCCS	Alain	COMBAZ	1
CC Porte de Maurienne	Nicolas	ROCHE	1

Délégués suppléants présents :

Collectivités	*Prénom*	*Nom*	*Nombre de voix*
CCCS	Emmanuel	COUX	1

Envoyé en préfecture le 01/06/2026
Reçu en préfecture le 01/06/2026
Publié le
ID : 073-200008423-20260527-2026_05_27_D20-DE

Assistaient en outre à la séance : Julien COINTY, Arnaud MARCHI, Jérôme REYNAUD, Fabrice VILLERMET, Serge GRANIER, Antonin JULIEN, Éric MONIN, Gilles MONNET et Delphine DABURON.

Délégués représentés :

Nom	Collectivité d'origine	A donné pouvoir à	Nombre de voix
Éric BARBIER	CC CŒUR DE SAVOIE	Béatrice SANTAIS	1 voix
Christiane BRUNET	DEPARTEMENT	Olivier THEVENET	2 voix

Récapitulatif :

Nombre de membres présents	**25** dont **24** titulaires et **1** suppléant	**Nombre de voix**	**29** voix
Nombre de membres représentés	**2** délégués	**Nombre de voix**	**3** voix
TOTAL des voix	**32** voix		

Délégués excusés :

Jean-Claude MESTRALLET, Daniel ROCHAIX, Jean-François POITOU, Éric BARBIER, Georges COMMUNAL, Christiane BRUNET, Rémy FERRONT, Pascal DUMONT, Philippe DUPRAZ.

Bastien LAVOINE *a été désigné Secrétaire de séance.*

Envoyé en préfecture le 01/06/2026
Reçu en préfecture le 01/06/2026
Publié le
ID : 073-200008423-20260527-2026_05_27_D20-DE

Conseil Syndical
du 27 mai 2026
Délibération n°20.2026

Syndicat Mixte de l'Isère et de l'Arc
en Combe de Savoie

Objet : Indemnités de fonction des élus

Rapporteur : Mme la Présidente

Les fonctions d'élu local sont gratuites ; toutefois, une indemnisation est prévue par le Code Général des Collectivités Territoriales notamment aux articles L.5721-8, L.5211-12, R.5723-1 afin de couvrir les frais liés à l'exercice du mandat.

Il appartient au Conseil Syndical de fixer les modalités d'attribution des indemnités versées et leurs montants, dans la limite de l'enveloppe indemnitaire globale, déterminée en additionnant l'indemnité maximale du Président (14,77 % de l'indice brut maximal de la fonction publique) et les indemnités des Vice-Présidents (5,91 % de l'indice brut maximal de la fonction publique) multiplié par le nombre de Vice-Présidents (dans la limite de 20 % du nombre de siège ou sur la base du nombre de Vice-Présidence effectivement exercée si celui-ci est inférieur).

Il est proposé de répartir comme suit cette enveloppe indemnitaire :

		Montant au 27 mai 2026
Présidente – Annick CRESSENS	14,77% de l'IB terminal	607.12 €
Vice-Président – Éric BARBIER	5,91% de l'IB terminal	242.93 €
Vice-Président – Laurent VERNAZ	5,91% de l'IB terminal	242.93 €
Vice-Président – Jean-Michel BLONDET	5,91% de l'IB terminal	242.93 €
Vice-Président – Bastien LAVOINE	5,91% de l'IB terminal	242.93 €
Vice-Président – Nicolas ROCHE	5,91% de l'IB terminal	242.93 €
Vice-Président – Olivier THEVENET	5,91% de l'IB terminal	242.93 €
TOTAL		2064.70 €

Ces indemnités suivent l'évolution de la valeur de l'indice maximal de la Fonction Publique.

Le Conseil Syndical, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve les nouvelles modalités de répartition des indemnités de fonction aux élus selon les modalités définies ci-dessus.

Délibération adoptée à l'unanimité

Extrait certifié conforme et exécutoire,

Le Secrétaire de séance
Bastien LAVOINE

La Présidente
Annick CRESSENS

S.I.S.A.R.C
ıe des Chasseurs Alpins - 73200 ALBERTVILLE
Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - administration@sisarc.fr